

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2025

Présents 17: Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Pascal DEQUIN, Marie-Noëlle JEMINET, Benoît GRAS, Alain BACHELLERIE, David BOUDRIE, Jean Claude DELORT, Myriam FONTAINE, Max FRIC, Monique PANAFIEU, Patrick ROZIERE, Thierry TARDIEU, Catherine SALVAGNAC, Michèle ALHINC, Hervé VIGIER.

Représentés 5: Maud DOMERGUE, Marie-Anne DORLEANS, Sorinak TAILLADE, Nicole FALET, Matthieu THEROND

Votants : 22 (sauf pour les comptes administratifs qui ne peuvent pas être votés par le Maire)

Absents et excusés : Rachel BRUN

- Vote à l'unanimité des présents des comptes de gestion, des comptes administratifs 2024 et des affectations des résultats du budget principal et des budgets annexes d'assainissement public et de réseau chaleur.

(Mme le Maire ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs et sort de la salle en laissant pour ces points la présidence à Mme Richard, 1^{ère} adjointe)

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif clos l'exercice 2024 du budget annexe réseau de chaleur avec un excédent de fonctionnement de 19 021,97€ et un excédent d'investissement de 52 166€. L'excédent de fonctionnement sera affecté aux recettes de fonctionnement sur le budget 2025 et celui d'investissement aux recettes de cette même section 2025.

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif clos l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement collectif avec un excédent de fonctionnement de 56 524,01€ et un excédent d'investissement de 18 517,78€. L'excédent de fonctionnement sera affecté aux recettes de fonctionnement sur le budget 2025.

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune est clos avec un excédent de fonctionnement de 968 263,57€ et un déficit d'investissement de 498 777,43€. Le déficit d'investissement étant couvert par les restes à réaliser en investissement, l'excédent de fonctionnement sera affecté aux recettes de fonctionnement du budget prévisionnel 2025.

- Vote à l'unanimité des présents des budgets primitifs 2024

* Le budget annexe 2025 du réseau de chaleur est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 52 323€ en fonctionnement et 603 457€ en investissement.

* Le budget annexe 2024 de l'assainissement collectif est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à 257 000€ en fonctionnement et 274 400€ en investissement.

* Adoption du nouveau budget primitif lotissement 2025 équilibré en fonctionnement à 770 700€ et en investissement à 397 410€.

* Le budget prévisionnel principal 2025 de la commune est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 3 369 300€ en fonctionnement et 5 078 145€ en investissement.

Les chantiers de création de logements rue du Bournet, de rénovation de l'église St Pierre de Lavastrie et de restructuration de l'école sur un site unique sont maintenant terminés ou en passe de l'être. Pour 2025, les principaux postes de dépenses d'investissement sont les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant mairie-poste-logements (environ 750 000€ ttc), la création d'une micro crèche avec la réhabilitation des 2 logements à l'étage (près de 800 000€ ttc), les travaux de reprise des tombes dans les 7 cimetières de la communes (près de 250 000€ TTC) sur 3 ans et l'engagement des études pour les projets de locaux de chasse à Sériers et Oradour ainsi que les lotissements à Lavastrie et Neuvéglise.

En recettes, les subventions d'investissement attendues s'élèvent à 763 000€, auxquelles s'ajoutent les soldes de subventions à encaisser pour les programmes en cours d'achèvement mentionnés ci-dessus, pour un montant de 1 270 000€.

- Taux des taxes directes locales 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de deux locaux de chasse communaux

Madame le maire rappelle le projet communal de création de deux locaux de chasse à Oradour et Sériers. A cette fin, un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre a été effectué. Après réception et

analyse des réponses, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la SARL l'Esquisse à 23 000€ HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

- Attribution du marché de diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et plan de financement

Dans le cadre des diagnostics à effectuer pour l'ensemble des systèmes d'assainissement collectifs de la commune, un appel d'offres à bons de commandes a été publié. Après réception des propositions et analyse, le conseil municipal valide la proposition de la société ACDEAU qui s'élève à 167 730 € HT. Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est cours, pour un financement à hauteur de 80% du montant HT.

- Modification des travaux de rénovation de deux logements rue du docteur Mallet.

La société Brunhes Jammes, avec laquelle un devis a été validé pour rénover les intérieurs des deux logements municipaux situés rue du Docteur Mallet, est en liquidation judiciaire. Ses travaux doivent donc assurés par d'autres entreprises sur les différents chantiers. Pour celui-ci, Jean-Yves ATGER, auto entrepreneur a transmis un devis d'un montant de 1 014€ HT à cette fin. Cette proposition est validée par le conseil, portant le nouveau montant total des travaux de M. ATGER pour ces rénovations à 53 502,76€ HT.

- Avenants aux marchés de restructuration de l'école sur un site unique

Les travaux de mise en restructuration de l'école sur un site unique sont au stade de parfait achèvement. Des ajustements sur plusieurs lots doivent néanmoins être faits pour boucler administrativement ce chantier, à hauteur de 7 799,21€ HT supplémentaires au global. Le conseil municipal approuve ces ajustements, à l'unanimité.